

Calendrier Tri Sélectif 4ème Trimestre 2010

| Octobre | | | Novembre | | | Décembre | | |
|----------|----|----------|----------|----|----|----------|----|----|
| Vendredi | 1 | CC | Lundi | 1 | | Mercredi | 1 | DV |
| Samedi | 2 | | Mardi | 2 | DM | Jeudi | 2 | |
| Dimanche | 3 | | Mercredi | 3 | DV | Vendredi | 3 | |
| Lundi | 4 | DM / DMS | Jeudi | 4 | | Samedi | 4 | |
| Mardi | 5 | | Vendredi | 5 | | Dimanche | 5 | |
| Mercredi | 6 | DV | Samedi | 6 | | Lundi | 6 | DM |
| Jeudi | 7 | | Dimanche | 7 | | Mardi | 7 | |
| Vendredi | 8 | | Lundi | 8 | DM | Mercredi | 8 | |
| Samedi | 9 | | Mardi | 9 | | Jeudi | 9 | |
| Dimanche | 10 | | Mercredi | 10 | DV | Vendredi | 10 | CC |
| Lundi | 11 | DM | Jeudi | 11 | | Samedi | 11 | |
| Mardi | 12 | | Vendredi | 12 | CC | Dimanche | 12 | |
| Mercredi | 13 | DV | Samedi | 13 | | Lundi | 13 | DM |
| Jeudi | 14 | | Dimanche | 14 | | Mardi | 14 | |
| Vendredi | 15 | CC | Lundi | 15 | DM | Mercredi | 15 | |
| Samedi | 16 | | Mardi | 16 | | Jeudi | 16 | |
| Dimanche | 17 | | Mercredi | 17 | DV | Vendredi | 17 | ME |
| Lundi | 18 | DM | Jeudi | 18 | | Samedi | 18 | |
| Mardi | 19 | | Vendredi | 19 | | Dimanche | 19 | |
| Mercredi | 20 | DV | Samedi | 20 | | Lundi | 20 | DM |
| Jeudi | 21 | | Dimanche | 21 | | Mardi | 21 | |
| Vendredi | 22 | | Lundi | 22 | DM | Mercredi | 22 | |
| Samedi | 23 | | Mardi | 23 | | Jeudi | 23 | |
| Dimanche | 24 | | Mercredi | 24 | DV | Vendredi | 24 | CC |
| Lundi | 25 | DM | Jeudi | 25 | | Samedi | 25 | |
| Mardi | 26 | | Vendredi | 26 | CC | Dimanche | 26 | |
| Mercredi | 27 | DV | Samedi | 27 | | Lundi | 27 | DM |
| Jeudi | 28 | | Dimanche | 28 | | Mardi | 28 | |
| Vendredi | 29 | CC | Lundi | 29 | DM | Mercredi | 29 | |
| Samedi | 30 | | Mardi | 30 | | Jeudi | 30 | |
| Dimanche | 31 | | | | | Vendredi | 31 | |

DM= déchets ménagers (conteneurs) Tous les lundis
 CC= corps creux (sacs jaunes à retirer en Mairie): Collecte tous les Vendredis des semaines impaires.
 DV= déchets verts: Tous les mercredis à compter du 29 Mars jusqu'au 3 Décembre 2010 à l'exception du 14 Juillet avancé au 12 Juillet.
 ME= monstres / encombrants : à déposer sur le trottoir la veille
 (Les monstres en 2010 : 24 Septembre - 17 Décembre)
 DMS= Déchets ménagers spéciaux (piles, batteries, gravats propres, pots de peinture, solvants...)
 Ramassage Chemin des Vigneux – Parking du Tennis
 4 Octobre – de 9h00 à 14h00

Buchères

Mag

www.ville-bucheres.fr



Sommaire

- Le Mot du Maire 2
- Les informations 3 - 4 - 5
- Urbanisme 6 - 7 - 8
- Les Travaux 9
- Les commémorations 10
- Les associations 11
- Urgences 12
- Jeunesse 13 - 14
- Agenda 15
- Calendrier Tri Selectif 16

Buchères Mag, Journal d'information de la Ville de Buchères - N°39, 4ème Trimestre 2010
 Directeur de la Publication: Daniel Lebeau
 Maquette/ Rédaction : Christelle Leroy
 Imprimeur: Mairie de Buchères

Pratique

Mairie
 1 Rue de la Mairie - 10800 BUCHERES
 Tél.: 03.25.41.80.17 / Fax: 03.25.41.87.11
 Mail: commune.bucheres10@wanadoo.fr
 Site: www.ville-bucheres.fr
 Permanence du Maire
 Mercredi: 18H-19H
 Un samedi sur deux: 10H-12H
 Et sur rendez-vous au: 03.25.41.87.12

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi: 8H30-12H00 / 14H00-17H30
 Mardi: 8H00-12H00
 Mercredi: 8H00-12H00 / 14H00-17H30
 Jeudi: 8H00-12H00 / 14H00-17H30
 Vendredi: 8H00-14H00
 Samedi: 9H00-12H00



Le Mot du Maire

Chères concitoyennes,
 Chers concitoyens,

Vous n'auriez pas compris que votre Maire reste muet sur le quotidien d'un grand nombre de Buchérois. C'est pourquoi mes propos à l'occasion de cette « rentrée » 2010 seront, malgré le devoir de réserve que je me suis imposé (réserve en matière de prise de position politique), différents voir critiques à l'égard de nos dirigeants « Etat », « Conseil Général »...

En effet toutes les mesures d'« économies » concourent à faire financièrement participer d'avantage les communes, les foyers et particulièrement les familles avec enfants scolarisés, (aussi bien primaire que secondaire).

La décision notamment de faire payer aux familles les transports scolaires ne constitue qu'une petite partie des économies (10 millions d'euros !) que souhaite réaliser le Conseil Général.

Afin de continuer à bénéficier des subventions servies par la CAF, nous avons été dans l'obligation de proposer au Conseil Municipal d'instaurer une participation familiale à l'accueil Périscolaire (gratuit jusqu'à ce jour pour les enfants de Buchères).

Notre proposition prend en compte les remarques et suggestions des élus « parents d'élèves » et aussi de nombreux parents concernés.

La suppression « Totale » et immédiate de la taxe professionnelle aura des conséquences dès 2011 qui ne sont encore à ce jour pas chiffrables. (Pour mémoire: la recette générée pour notre commune avoisinait les 400 000€ soit plus de 27% de nos recettes de fonctionnement).

Malgré tout soyez assurés que notre commune fera face, comme par le passé, à toutes ses obligations et continuera à être au service et à l'écoute de toute la population.

Nous allons rentrer dans la période des assemblées générales des associations, banquets de tout ordre, annonçant les fêtes de fin d'année que nous vous souhaitons les plus heureuses possibles.

Cordialement

Votre maire et conseiller général
 Daniel Lebeau

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion publique du conseil municipal
 le Jeudi 7 Octobre 2010 à 19h30
 dans la salle de la mairie.

AGENDA - MANIFESTATIONS 4ÈME TRIMESTRE 2010

- **09 ET 10 OCTOBRE:** Exposition peinture dans la salle des fêtes de Buchères.
- **09 OCTOBRE:** Course cycliste, la Buchéroise Verrichonne VTT organisée par l'UVB.
- **13 OCTOBRE:** Finale de « Questions pour les aînés » à la salle des fêtes de Buchères, organisé par le Club de l'amitié.
- **23 OCTOBRE:** Repas interclubs à la salle des fêtes de Buchères organisé par le Club de l'amitié.
- **11 NOVEMBRE:** Repas amical organisé par l'UNC
- **20 NOVEMBRE:** Banquet organisé par l'UVB dans la salle des fêtes de Buchères
- **21 NOVEMBRE:** LOTO organisé par l'UVB dans la salle des fêtes de Buchères
- **27 NOVEMBRE:** Repas des aînés organisé par le CCAS de la commune dans la salle des fêtes de Buchères.
- **4 DECEMBRE:** Repas de Noël du Club de l'Amitié dans la salle des fêtes de Buchères.
- **5 DECEMBRE:** Arbre de Noël organisé par le comité des fêtes de Buchères dans la salle des fêtes.

A.L.S.H

Le mois de juillet aura bien vite passé pour les enfants du centre de loisirs de la commune. Sorties, visites, camps ont, entre autres, comblé leurs vacances.

Comme tous les ans, pendant le mois de juillet, le centre de loisirs de la commune a accueilli environ quatre-vingts enfants de 3 à 12 ans pour quatre semaines bien occupées. La directrice, Alexandra, et les animateurs, Caroline, Marcellin, Matthieu, Aurélie, Marine, Sylvie, Magali et Lorette, n'ont pas manqué de ressources pour divertir les enfants. De nombreuses animations et des sorties étaient au programme avec, entre autres, piscine, «grimprobranches», parc d'attractions Cardoland, des sorties à vélo, la visite d'une champignonnière à Cussangy, de la fromagerie de Mussy et du musée du fromage de Chaource, un spectacle de magie, la découverte de l'espace faune de Mesnil-Saint-Père, la pratique du canoë-kayak aux Terres-Rouges...

Deux camps pour les 7-9 ans et 10-12 ans se sont déroulés à Etourvy, proposant équitation, VTT, découverte des animaux de la ferme, jeux en groupe et... bonne humeur inaltérable pour le plaisir des petits campeurs. Cette année, les ateliers avaient le cirque en thème principal. Les enfants se sont investis dans la préparation du spectacle de fin de centre, notamment en fabriquant leurs matériels et leurs déguisements et ont présenté des numéros de «pros» aux parents venus les applaudir dans la cour de l'école primaire.



L'équipe d'animateurs au grand complet



Cours d'équitation à Lagesse.



Le VTT, une excellente occasion de se défouler les jambes.



Découverte des animaux de la ferme



Le talent, ça s'apprend ! et les enfants ne manquent pas d'obstination

AFFOUAGES

Nous informons les administrés que les inscriptions pour les affouages 2010-2011 se déroulent en mairie depuis le Mercredi 15 Septembre jusqu'au Samedi 30 Octobre 2010 inclus. Nous précisons que chaque inscription doit être faite obligatoirement par le demandeur lui-même.

RATICIDE

Nous vous informons que le raticide est disponible à l'accueil de la mairie depuis le 1er Octobre 2010 jusqu'au 31 Mars 2011.

AVIS AUX ELECTEURS Révision de la liste électorale

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter. Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 Décembre 2010 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les inscriptions déposées en 2010 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1er Mars 2011. Tous les français majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes françaises et les jeunes français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2011 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2010, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office. Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale en question. Les électeurs déjà inscrits n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile. Les électeurs trouveront tous les renseignements à la mairie.

Recensement militaire

Nous vous informons que les jeunes atteignant l'âge de 16 ans, ou leur représentant légal, doivent venir se faire recenser en mairie munis des pièces suivantes:

- pièce d'identité en cours de validité du jeune
- livret de famille
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, France Télécom, etc.....)

Redevance ordures ménagères 2011

Le questionnaire du Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers concernant la redevance des ordures ménagères 2011 est joint à notre bulletin d'informations municipal. Les informations recueillies sont pour le compte et à l'usage exclusif du SIEDM Bouilly Mogne Aumont et servent à établir la liste des redevables ainsi que le montant de la redevance. Les réponses à ce questionnaire sont obligatoires et leur défaut dans les délais prescrits entraînerait l'application d'une redevance calculée par le syndicat selon les informations fournies par la commune et donc non contestables. **Merçi de retourner le questionnaire à la Mairie avant le 8 Novembre 2010**

TOUS AU NUMERIQUE

UN DISPOSITIF D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET D'AIDES FINANCIERES MIS EN PLACE PAR L'ETAT

Comme vous le savez, la Champagne-Ardenne est la cinquième région de France à être passée à la télévision tout numérique. En effet dans la nuit du 27 au 28 septembre, la diffusion analogique a cessé pour un remplacement définitif par une diffusion hertzienne numérique.

Une assistance humaine mise en oeuvre par France Télé Numérique:

Il s'agit du branchement de l'adaptateur et d'une aide à la mémorisation des chaînes pour les foyers qui dépendent d'une réception hertzienne (antenne râteau ou intérieure). Cette prestation, financée par l'Etat, est mise en oeuvre par France Télé Numérique pour les **foyers dont tous les membres ont plus de 70 ans, ou souffrent d'un handicap égal ou supérieur à 80%**.

La demande de cette assistance doit se faire auprès du **Centre d'appels au 0970 818 818** (numéro non surtaxé, prix d'un appel local). Les foyers concernés ont jusqu'au mardi 12 octobre pour faire une demande d'assistance technique.

Un dispositif d'aides financières

L'Etat a prévu 2 types d'aides financières pour les foyers résidant dans les zones couvertes par la TNT:

- Une aide à l'équipement d'un montant maximal de 25 € pour l'acquisition d'un adaptateur ou d'un téléviseur TNT intégrée ou la souscription d'un abonnement au câble, au satellite numérique, à une offre ADSL ou la fibre optique.
- Une aide à l'antenne d'un montant maximal de 120 € pour l'adaptation, la réorientation ou le remplacement de l'antenne râteau ou de l'antenne intérieure.

(sous conditions de ressources et pour les foyers dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public: nouvelle dénomination à compter de 2010: exonéré de la redevance audiovisuelle dans l'ancienne formulation).

Pour plus d'informations sur les conditions d'éligibilité, vous pouvez vous connecter sur www.tousaunumerique.fr ou contacter le centre d'appels au 0970 818 818.

Les modalités d'accès aux aides financières

Les dossiers de demande d'aide sont disponibles sur demande auprès du centre d'appels. Les personnes concernées par ces aides doivent **conserver les originaux des factures d'achat et le tickets de caisse**. Ils leur seront demandés pour tout remboursement. Le demande d'aide doit être impérativement envoyée dans un délai maximum de six mois suivant la date de passage de la région au tout numérique, soit le 28 Mars 2011.

Il n'est pas obligatoire de changer de télévision et généralement, il n'est pas non plus nécessaire de changer d'antenne

Besoin d'aide?

Il existe une assistance technique à domicile gratuite pour les personnes âgées ou souffrant d'un handicap. Sur simple appel, un partenaire «Tous au numérique» se déplace chez vous pour brancher et/ou régler votre adaptateur (ou téléviseur TNT intégrée), chercher et mémoriser les canaux des chaînes.

D'autres questions? Contactez le 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h) ou connectez vous sur le www.tousaunumerique.fr

LES ECOLES



de gauche à droite: Mme Swigost, Mr Julliard 1er adjoint délégué aux écoles et Melle Noël

Nous souhaitons la bienvenue à Melle Noël Isabelle, nouvelle directrice de l'école maternelle et Mme Swigost Janine, nouvelle maîtresse. Cette année 58 enfants ont fait la rentrée des classes de maternelle. Melle Noël est en charge des moyens et des grands qui sont au nombre de 29 et Mme Swigost est en charge des Tout-petits, petits, et moyens également 29. Parmi ces 58 enfants il y a 2 toutes petites sections, 18 petites sections, 19 moyennes sections et 19 grandes sections.

72 enfants ont fait leur rentrée scolaire à l'école primaire, le jeudi 2 septembre 2010. Ils sont répartis en 4 classes:

- 17 CP/CE1 dans la classe de Mme Artusse
- 18 CE1/CE2 dans la classe de Mme Ancelot
- 18 CE2/CM1 dans la classe de Mme Burckel
- 19 CM2 dans la classe de Mme Devavry

Nous leur souhaitons à tous une excellente année scolaire.

ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE

«LE PETIT POUCE»

1 Rue de la Mairie

10800 Buchères

Tél: 03.25.41.96.88

Mail: ce.0100801s@ac-reims.fr

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

«LES TROIS PLUMES»

1 Rue de la Mairie

10800 Buchères

Tél: 03.25.41.76.67

Mail: ce.0100777r@ac-reims.fr

CLUB ADOS



Nous souhaitons également la bienvenue à Stéphanie Godard, remplaçante de Virginie Leclercq, responsable du Club ados, actuellement en congé maternité. Stéphanie assurera l'accueil périscolaire les mardis et jeudis matin ainsi que le vendredi soir, mais surtout le Club ados tous les mercredis et samedis après-midi. Pour tout renseignement sur le Club ados, n'hésitez pas à téléphoner au 06.10.18.77.43, Stéphanie se fera un plaisir de vous renseigner.

**UN SECOND DEFIBRILLATEUR
POUR LA COMMUNE**



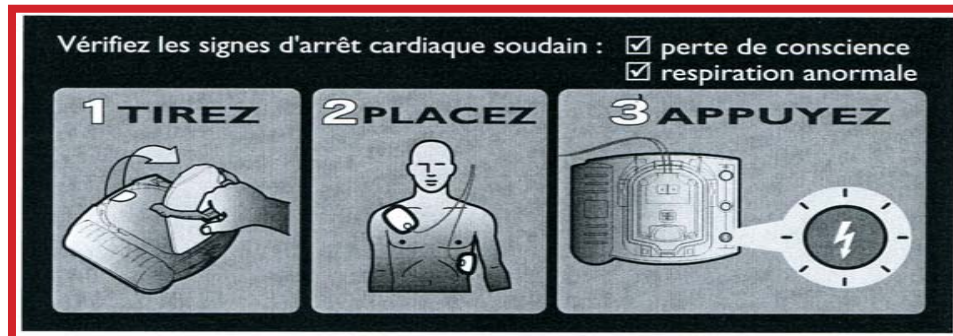
Après un premier défibrillateur acquis en 2007 et mis à la disposition des pompiers, la commune vient de s'équiper d'un second appareil externe automatique (s'agissant du 2ème défibrillateur, nous n'avons pas demandé de subvention au Conseil Général). Les premiers instants qui suivent un accident cardiaque sont primordiaux d'où l'importance pour la commune de s'équiper d'un défibrillateur. Celui-ci est accessible à tous en cas d'urgence. Il se trouve dans un coffret chauffant plombé afin de le protéger des intempéries et a été installé dans la cour de la Mairie. Une signalisation spécifique a été mise en place afin d'indiquer l'emplacement. Une démonstration sera organisée dans quelques temps avec la collaboration des pompiers.

Signes d'un arrêt cardiaque soudain : perte de conscience, respiration anormale.

Qu'est-ce qu'un défibrillateur ???

Le rôle d'un défibrillateur est de réanimer le cœur en cas d'arrêt cardiaque par l'envoi d'un choc électrique ou défibrillation. C'est un appareil portable avec une batterie qui possède deux électrodes à placer sur la poitrine de la victime. Le défibrillateur externe automatique (DAE) analyse le rythme cardiaque et diagnostique la nécessité ou non d'une défibrillation. Le terme DAE est l'appellation employée qui regroupe les défibrillateurs entièrement automatiques et semi-automatiques.

- Défibrillateur entièrement automatique (DAE) délivre automatiquement un choc électrique après avoir diagnostiqué une fibrillation ventriculaire.
- Défibrillateur semi-automatique (DSA) demande au témoin d'appuyer sur le bouton pour confirmer la délivrance du choc électrique.



EGLISE DE BUCHÈRES



Nous avons été informés que dans le cadre de nécessités pastorales urgentes, l'évêque de Troyes Monseigneur Marc STENGER, a procédé à un changement de titulaire à la tête de l'ensemble paroissial de Saint Julien les Villas dont fait partie Buchères. En effet, le père Alain KABAMBA est remplacé par le père Emmanuel LEROUX depuis le 1er septembre 2010.

**DEVENEZ SAPEUR POMPIER
VOLONTAIRE**

Si vous aimez le contact, le sport, donner de votre personne, aider les autres, à partir de 16 ans vous pouvez suivre les formations qui vous permettront de devenir sapeur pompier volontaire. Le corps de première intervention de Buchères sera heureux de vous accueillir.

Pour tous renseignements, contactez: Monsieur Xavier MALHERBE (chef de corps), 06.20.68.40.01



MÉMO ERDF Je déménage.... J'emménage....

JE QUITTE MON LOGEMENT.... (10 jours avant mon départ...)

- 1- Je contacte mon fournisseur d'électricité pour l'informer de mon déménagement et je demande la résiliation de mon contrat.
- 2- Je contacte le fournisseur d'électricité de mon choix pour souscrire un contrat d'électricité pour mon nouveau logement.

Nota: Si j'ai accès au compteur électrique, je note les chiffres figurant sur le compteur le jour de mon déménagement, et les communique à mon fournisseur le jour de mon départ.

JE PEUX RETROUVER LES COORDONNÉES DES FOURNISSEURS D'ÉLECTRICITÉ:

En consultant le site d'information pour les consommateurs d'électricité ou au 0810 112 212 ou bien encore sur le site de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie)

J'ARRIVE DANS MON NOUVEAU LOGEMENT

- 1- Il y a déjà de l'électricité dans le logement.

J'ai déjà souscrit mon contrat d'électricité pour mon nouveau logement: je peux simplement noter les chiffres du compteur électrique pour les communiquer à mon fournisseur.

Attention: Si je n'ai pas souscrit un contrat d'électricité, je dois le faire sans attendre auprès du fournisseur de mon choix. Faute de quoi, l'énergie peut être coupée à tout moment et sans préavis!

- 2- Il n'y a pas d'électricité dans le logement et j'ai un rendez-vous pour la mise en service électrique de mon logement.

Je dois impérativement être présent dans le logement lors du passage du technicien d'ERDF pour la mise en service de l'électricité. Faute de quoi, cette intervention ne pourra pas être réalisée, mais elle me sera facturée.

- 3- Il n'y a pas d'électricité dans le logement, et j'ai oublié de souscrire un contrat.

J'appelle immédiatement le fournisseur d'électricité de mon choix. Il me donnera un rendez vous car un technicien d'ERDF devra intervenir. Je devrai impérativement être présent lors du rendez-vous ERDF s'engage à intervenir sous 5 jours ouvrés.

LE RELEVÉ DES COMPTEURS ÉLECTRIQUES

Le relevé de votre compteur électrique est nécessaire pour déterminer vos consommations réelles d'énergie. Un releveur passera régulièrement. *En cas d'absence, nous vous proposons de nous communiquer vos relevés, soit:*

- En appelant notre serveur vocal disponible 24h/24 et 7 jours sur 7 au 0820 333 433
- En nous retournant sous 48 heures la carte auto-relevé qui vous sera déposée.

Nous vous rappelons que le distributeur ERDF doit pouvoir accéder, au moins une fois par an, à votre compteur électrique.

LE DÉPANNAGE

Dans le cadre de ses missions, ERDF a mis en place un service «dépannages» qui est à votre disposition, 24h/24 et 7 jours sur 7 pour toute panne sur le réseau ou branchement.

Si le problème vient de votre installation intérieure, vous devrez faire appel à un électricien.

Pour connaître le N° de dépannage, consultez votre facture d'électricité, votre annuaire téléphonique ou encore le site <http://www.erdfdistribution.fr>

LES ASSOCIATIONS BUCHÉROISES ONT REPRIS LEURS ACTIVITÉS

Comme chaque année le mois de septembre est celui de la reprise pour les associations communales. Elles vous invitent à les rejoindre et vous réserveront le meilleur accueil. Si vous désirez plus de renseignements sur leurs activités et leurs horaires, vous pouvez vous adresser au secrétariat de la Mairie qui vous transmettra les coordonnées de la personne à contacter.

Liste des associations :



- Salle Rolland THEPENNIER (rue du Monument):

Club de l'amitié (activités pour les personnes de 3ème âge), **Scrapbooking** (mise en valeur de vos photos par la création de livres, cadres, etc...), **Association de Jeux d'Histoire Auboise** (pratique aux jeux d'histoire et de stratégie avec des figurines), **Croix Blanche** (formation et pratique aux premiers secours).

- Salle des Vigneux (chemin des Vigneux) :

Américain Country Dance (apprentissage de la danse country), **Budo Club de Buchères** (pratique du judo en loisir et en compétition), **ASB Foot** (pratique du football en UFOLEP).

- Salle Polyvalente (rue des Aulnes) :

Yoga Détente Buchérois (pratique du yoga), **Bucher'Gym** (gymnastique d'entretien), **Association Sportive Culturels et loisirs** (danse de salon).

- Divers :

Comité des Fêtes (organisation de manifestations dans la commune notamment le vide grenier), **T.C des 2 Vallées** (pratique du tennis), **U.V.B** (cyclisme loisir et compétition), **Foot 2000** (pratique du football en FFF), **Nsisani Entraide** (association aidant au développement en république du Congo), **Ensemble Vinteuil** (promotion de l'art et de la musique, organisation de manifestation culturelles), **Union Nationale des Combattants Buchères Bréviandes** (regroupement des anciens militaires 1914/1918 et 1939/1945 afin de leur faire connaître leurs droits et participation aux cérémonies commémoratives), **Société de Chasse** (organisation et déroulement de la saison de chasse).

Cours de peinture:

Madame Sarah ZANCHI (Atelier Sarah) propose des cours de peinture le jeudi soir salle Rolland THEPENNIER.



COMMEMORATION DU 66ÈME ANNIVERSAIRE DU MASSACRE DE BUCHÈRES



Toujours autant de ferveur et d'émotion lors de la cérémonie rappelant le massacre perpétré le 24 Août 1944 par les nazis.

66 ans après, la blessure est béante. 66 ans, 67 victimes de la barbarie nazie. Aujourd'hui encore et toujours, c'est une commune qui reste victime et fidèle à ses morts-martyrs. Une nombreuse assistance parmi laquelle Madame la Sous-Préfète de l'Aube, les élus, les représentants d'administrations, les familles des victimes, diverses associations, et de nombreux habitants de la commune se sont retrouvés. Après la cérémonie religieuse et la bénédiction des tombes par Mr Boivin, diacre qui assurait la partie religieuse de la cérémonie, le cortège s'est dirigé vers le mémorial du 24 Août pour les discours et les différents dépôts de gerbes. Mr Lebeau a conclu son discours par ces phrases très émouvantes:

Ici en ce jour je le redis avec force et conviction, vous les 67 victimes dont les noms figurent sur ce monument, vous êtes nos parents, vous êtes nos enfants et cette cérémonie du souvenir est une invitation pour chacun à développer le travail de mémoire et le devoir de vigilance contre toute tentation du retour à ces sombres pages de notre histoire. Ne jamais oublier l'horreur, ne jamais oublier de quoi l'homme est capable et toujours lutter pour que jamais une telle horreur ne recommence.



Mr Daniel Lebeau, Maire de Buchères et Mme Catherine Henuin, sous préfète de l'Aube



Bénédiction des tombes par Mr Boivin, Diacre.



Appel des morts par les sapeurs pompiers de Buchères.

AVANCEMENT DES TRAVAUX DES DEUX TENNIS COUVERTS



VUE D'ENSEMBLE PHOTO PRISE LE 23 SEPTEMBRE 2010 TENNIS ET CLUB HOUSE



CLUB HOUSE VUE INTÉRIEURE



RÉUNION DE CHANTIER DU 23 SEPTEMBRE 2010



COURS DE TENNIS VUE INTÉRIEURE



**AVANCEMENT DES TRAVAUX
LOTISSEMENT LE CLOS 2 (32 logements locatifs)**



VUE D'ENSEMBLE DES 2 PREMIÈRES CONSTRUCTIONS



VUE DE FACE



VUE DE DOS



VUE DE FACE



VUE DE DOS

POSE DE COUSSINS BERLINOIS

Pour votre sécurité à tous, la pose de coussins berlinois a été nécessaire dans certaines rues de la commune.



Rue du Châtelier



Rue du Poirier Saint Jean



Rue des Aulnes

**NETTOYAGE ET REMISE EN PEINTURE DE LA
SALLE DES VIGNEUX**



**REFECTION DE LA PEINTURE DES PORTILLONS ET DES
RAMPES DE SECURITE DU GROUPE SCOLAIRE**

